



# “ Formations sur projet

**Vos interrogations, nos réponses.**

**Vos demandes, nos propositions.**

**Vos besoins, nos orientations.”**

# Formations sur projet

■ <b>L'évaluation dans le champ social et médico-social</b> .....	<b>page 60</b>
■ <b>Formateur sur site</b> .....	<b>page 62</b>
■ <b>Formation à la fonction tutorale</b> .....	<b>page 64</b>
■ <b>Pour un accompagnement à l'écriture du projet d'établissement</b> .....	<b>page 66</b>
■ <b>Le SESSAD : un service toujours en mouvement</b> .....	<b>page 68</b>
■ <b>Surveillants de nuits et maîtres et maîtresses de maison</b> .....	<b>page 70</b>
■ <b>Responsabilité juridique des travailleurs sociaux</b> .....	<b>page 72</b>
■ <b>Le secret professionnel des travailleurs sociaux</b> .....	<b>page 74</b>
■ <b>Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de la personne handicapée</b> .....	<b>page 76</b>
■ <b>La place du signalement dans la prévention des phénomènes de maltraitance chez l'enfant</b> .....	<b>page 78</b>
■ <b>La compétence : une dimension stratégique pour les organisations du secteur social et médico-social</b> .....	<b>page 80</b>
■ <b>Méthodologie de l'apprentissage</b> .....	<b>page 82</b>
■ <b>La médiation sociale : ses fonctions et ses pratiques</b> .....	<b>page 84</b>
■ <b>Approche interculturelle dans le travail social</b> .....	<b>page 86</b>
■ <b>Jeunesse en difficulté : pratiques et expériences socio-éducatives</b> .....	<b>page 88</b>
■ <b>Travail avec les publics fragilisés</b> .....	<b>page 90</b>
■ <b>Violences et incivilités chez les jeunes : pratiques de médiation</b> .....	<b>page 92</b>
■ <b>Co-formation par le croisement des savoirs et des pratiques</b> .....	<b>page 94</b>
■ <b>Développer l'imaginaire et la créativité par le conte — Conter aux moins de 6 ans</b> .....	<b>page 96</b>
■ <b>Le conte : une médiation au service de la relation</b> .....	<b>page 98</b>

# L'évaluation dans le champ social et médico-social

---

## ■ Problématique

La loi du 02/01/02 précise que les établissements et les services du champ social et médico-social doivent procéder à une évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations.

Du point de vue du calendrier, l'évaluation dite interne doit être réalisée au plus tard pour le 04 janvier 2009 et l'évaluation externe pour le 04 janvier 2010.

Il convient de souligner le fait que désormais l'évaluation va et doit devenir une culture commune du secteur social et médico-social. Outre le fait qu'elle conditionne l'autorisation ou son renouvellement, elle constitue une formidable opportunité de travail et de réflexion autour de la question de la qualité de la prestation offerte aux usagers en fonction de leurs besoins spécifiques.

En effet, penser « évaluation » dans les institutions et les services nous amènera à définir la qualité des prestations, des besoins et des situations de vie.

Penser « évaluation » dans les institutions sanitaires et sociales nous invitera à passer d'une logique d'usager à une logique d'usager acteur.

Enfin, penser « évaluation » sur le terrain professionnel sera avant tout d'être dans la démarche d'une amélioration continue du service rendu à l'usager.

Mais cette démarche est d'une certaine complexité dans sa mise en œuvre. Face aux ambitions de ce « chantier », il est nécessaire de mettre en place des moyens qui permettraient une certaine guidance pour tout acteur de terrain.

Cette guidance se présente sous forme de formation au cours de laquelle serait menée réflexion et serait dispensé méthodologies et procédés.

En effet, cette formation « baliserait » la notion d'évaluation de part son sens et de part sa réglementation. Sa dynamique permettrait

une appropriation de certaines notions comme les valeurs, les besoins, les demandes et l'offre, pour enfin élaborer un savoir-faire adapté à chaque structure, à chaque service.

Et si cette démarche d'évaluation nous ouvrirait des horizons sur la mise en mots de nos exercices professionnels.

## ■ Objectifs

- Aborder le concept de l'évaluation et son cadre réglementaire.
- Définir les points d'articulation entre les pratiques professionnelles et la démarche d'évaluation.
- Maîtriser la démarche de l'évaluation interne.

## ■ Contenus

- 1<sup>ère</sup> journée : travail autour de la représentation, de la définition et de la philosophie de l'évaluation. Apport sur le cadre réglementaire de l'évaluation et des incidences sur le terrain.
- 2<sup>ème</sup> journée : Réflexion autour des notions de valeur, besoin, demande.
- 3<sup>ème</sup> journée : Offre de service et projet institutionnel, quelle adéquation ?
- 4<sup>ème</sup> journée et 5<sup>ème</sup> journée : Architecture pour procéder à une évaluation interne.
- Bilan de la formation.

## ■ Intervenant(s)

Formateur IRTS Champagne-Ardenne.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Les professionnels du champ social et médico-social.

## ■ Durée

35 heures.

## ■ Coût

8275,00 €.

## ■ Responsable de formation

Simone FOND.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

## ■ Problématique

« *Chacun se forme soi-même, cela ne veut pas dire que l'on se forme seul. On ne se forme que par la médiation d'autrui* ».

Gilles Ferry.

Le principe de l'alternance existe depuis le début de la formation professionnelle.

Les formations initiales du champ social et médico-social ont dès le départ intégré et articulé cette dualité théorie-pratique et ces deux « lieux » permettent d'adapter au mieux une formation professionnelle à la réalité des terrains.

L'alternance ne se limite pas à une juxtaposition de regroupements en centre de formation et de périodes de stages.

Cette alternance nécessite un besoin de reconnaissance des différents partenaires, d'exigences en matière d'application de la

réglementation, de méthodologie de projet d'accueil et d'organisation de l'ensemble des processus.

Les réflexions de ces dernières décennies sur les différents types de relation entre formation et expérience (stage) permettent aujourd'hui de mieux élaborer ce qui peut-être mis sous des termes comme « alternance et site qualifiant ».

En effet, le conventionnement « site qualifiant » des terrains professionnels permet d'officialiser des établissements et des services en « organisation apprenante » et donc de les reconnaître comme partie prenante de la formation des stagiaires.

Cette démarche demande une implication de l'ensemble de la structure dans une proposition d'offres de formation et la nomination d'un professionnel « tuteur ».

En effet, celui-ci sera chargé de l'accueil en stage d'un ou plusieurs étudiants et assurera

la responsabilité pédagogique telle que définie par les textes.

Il établit avec l'étudiant le contrat pédagogique de stage, définissant les objectifs et les moyens de la confrontation à la réalité sociale ou éducative et ceux du développement de compétences professionnelles. Il assure l'accompagnement de l'étudiant et l'aide à analyser les pratiques développées. Il établit en fin de stage une évaluation.

Toutes ces nouvelles missions et compétences des terrains professionnels sont dispensées dans ce temps de formation nommée « formateurs sur site » qui peut se voir prolonger par « la formation à la fonction tutorale ».

## ■ Objectifs

- Maîtriser les schémas de la formation en alternance dans le champ social et médico-social et de ses acteurs.
- Définir la notion de site qualifiant et de conventionnement.
- Définir les constituants de l'accueil d'un stagiaire.
- Assimiler la théorisation de la pratique.

## ■ Contenus

- 1<sup>ère</sup> journée** - Restituer le stage et le site qualifiant dans le secteur social.  
Aborder les statuts, fonctions et rôles de chaque acteur.
- 2<sup>ème</sup> journée** - Définir le projet d'accueil de la structure.  
Travailler la négociation de projet du stagiaire.
- 3<sup>ème</sup> journée** - Appréhender la notion de conception dans la pratique sociale.  
Définir les différents savoirs de la pratique professionnelle.
- 4<sup>ème</sup> journée** - Réflexion autour de la théorisation de la pratique.  
Construire la démarche d'évaluation.  
Bilan de la formation.

## ■ Intervenant(s)

Formateurs IRTS Champagne-Ardenne.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Tout professionnel accueillant des stagiaires dans le champ social et médico-social.

## ■ Durée

4 jours.

## ■ Coût

Sur devis en fonction du nombre de participants. Au maximum 15 personnes.

## ■ Responsable de formation

Simone FOND

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Formation à la fonction tutorale

## (Sous réserve de labellisation U.N.I.F.A.F)

---

### ■ Problématique

Le monde professionnel du champ sanitaire, social et médico-social manque de professionnels qualifiés. Cette tendance va s'accroître dans un avenir proche.

A l'heure actuelle, les professionnels qualifiés sont déjà issus de formation en alternance. Suite aux derniers textes législatifs, cette formation en alternance se voit renforcée par la notion de « site » voire même de « site qualifiant ».

Cette notion de site qualifiant engage les structures à être « un tout formatif ».

En effet, ces milieux professionnels vont s'approprier ou se réapproprier sur leur terrain ce qui qualifie le travail dans le champ sanitaire, social et médico-social : les principes éthiques et déontologiques, les éléments de construction d'une pratique professionnelle et les savoirs à transmettre.

C'est dans ce cadre qu'intervient également la professionnalisation de la fonction tutorale.

Professionnaliser une personne en poste peut soulever l'interrogation du double emploi. Or professionnaliser le tutorat serait d'élaborer des compétences autres que les compétences de départ afin qu'elle devienne une personne ressource dans un environnement qualifiant.

Etre tuteur c'est être l'interlocuteur d'un établissement aussi bien à l'interne pour les salariés qu'à l'extérieur pour les futurs stagiaires. C'est également être l'interlocuteur en lien avec le panel des dispositifs et de formations en alternance : contrat de qualification, contrat d'apprentissage...

Le tuteur sera alors en charge, par délégation de sa direction, d'organiser la fonction tutorale au sein de l'établissement ou structure. Il assurera l'accompagnement pédagogique des professionnels et/ou futurs professionnels. Il transmettra ses savoir-faire et sera dans une articulation avec les centres de formation. Il incombe également aux tuteurs une fonction de régulation et d'évaluation du parcours formatif.

Enfin la fonction tutorale fera surgir sur les terrains de nouvelles compétences qui pourront être pris en compte dans une carrière professionnelle de tout salarié engagé.

Pour pouvoir engager cette formation, il est nécessaire d'effectuer au préalable la formation « Formateurs sur site ».

## ■ Objectifs

- Installer la fonction tutorale en situation de travail.
- Concevoir l'accompagnement formatif en milieu professionnel.
- Construire une pédagogie de la transmission des savoirs faire.
- Maîtriser la méthodologie en matière de régulation, de supervision et d'évaluation d'un parcours formatif.

## ■ Contenus

- 1<sup>ère</sup> journée** - La communication.  
Décrire ses missions et l'organisation du travail.  
Connaître les différents types d'accompagnements.
- 2<sup>ème</sup> journée** - Aborder les référentiels des métiers.  
Intégrer les notions de valeur d'éthique et de déontologie.  
Elaborer un diagnostic en vue du projet de professionnalisation.  
Analyser les besoins et l'offre de formation.
- 3<sup>ème</sup> journée** - Favoriser l'émergence et le développement des compétences.  
Construire une procédure de capitalisation des acquis.  
Mettre en œuvre des techniques d'évaluation.
- 4<sup>ème</sup> journée** - Effets de la formation sur la pratique

## ■ Intervenant(s)

- Formateurs IRTS Champagne-Ardenne.
- Formateurs GRETA.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Tout public ayant au préalable effectué la formation « formateurs sur site ».

## ■ Durée

16 jours.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Simone FOND

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Pour un accompagnement à l'écriture du projet d'établissement

## ■ Problématique

Dans une société traversée par de profonds bouleversements économiques, sociaux et culturels, l'action sociale se trouve interrogée quant à ses finalités et ses dispositifs. Ainsi, le projet représente une option centrale dans la politique professionnelle des établissements sociaux. La rendre lisible par une démarche d'écriture de l'équipe en concomitance avec la direction est aussi un moyen de communication interne et externe qui nourrit une culture d'établissement. Un projet fédérateur place les acteurs du terrain dans une légitimité professionnelle et l'identité de l'établissement se voit ainsi renforcée.

Toute institution est soumise au risque de la dilution du sens. Travailler sur le projet est l'occasion d'assurer les conditions de l'harmonie et de la complémentarité entre les membres de l'équipe. Par sa réflexion transversale et la mutualisation nécessaire des compétences, l'écriture du projet permet l'entretien d'un climat de coopération et cimente un travail d'équipe qui contribue à « faire sens ». Par là même, elle favorise un

élargissement des savoirs et savoir-faire qui font ainsi repères pour chacun des professionnels, des usagers et des autres interlocuteurs.

Aujourd'hui, où chaque établissement social est entré dans l'ère de la gestion de la complexité, il est important que chaque équipe se dote d'outils de référence. C'est ainsi que les professionnels pourront s'inscrire dans le double mouvement de définition de mission et d'élaboration permanente de compétences stratégiques et techniques.

L'écriture du projet d'établissement est aussi une contribution à la démarche qualité tant en ce qui concerne la conformité de la mission réalisée, que l'efficacité des actions entreprises et les résultats produits.

En résumé, il est à retenir que ce travail de maturation dynamique mettra en exergue la philosophie de l'établissement et ses choix stratégiques pour répondre le mieux possible aux besoins des usagers et aux attentes de l'environnement et des partenaires.

Cette formalisation est l'essence même

de l'intelligence humaine, elle permet de passer d'un faisceau d'actions à une théorie de l'action. Rappelons la fameuse formule énonçant que ce qui différencie l'abeille de l'architecte, c'est que le second construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche.

## ■ Objectifs

### Objectifs finaux :

- Favoriser l'écriture ou la ré-écriture du projet d'établissement.
- Renforcer une dynamique collective et une aptitude au changement autour de ce référentiel.

### Objectifs intermédiaires :

- Réinterroger le sens de l'action d'équipe.
- Mettre à plat les représentations des usagers, de leurs besoins et des missions attendues.
- Isoler les valeurs de référence porteuses dans l'établissement ou le service.
- Identifier les compétences individuelles et collectives.
- Permettre l'expression des motivations.
- Permettre un positionnement de chacun des professionnels et des engagements réciproques.

## ■ Contenus

- Mise en place de groupes de travail autour d'entrées spécifiques.
- Restitutions et exploitation des synthèses intermédiaires.
- Mise en perspective d'un écrit final (contenus, rédacteurs).

## ■ Intervenant(s)

Formateur I.R.T.S.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Les équipes des établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

## ■ Durée

Séquences de 3 heures sur 6 mois (négociation de l'organisation du travail avec la direction de l'établissement ou du service).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Martine CHARLIER.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Le SESSAD : un service toujours en mouvement

---

## ■ Problématique

La prise en charge de l'enfant et de l'adolescent handicapé par un Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (S.E.S.A.D.) témoigne d'une volonté affirmée de « rester, vivre et agir avec les autres ».

Ce service, devenu pérenne dans le champ du médico-social et aussi très usité, doit donc se ré-interroger en permanence sur sa dynamique.

Comprendre et mesurer toujours ce qu'implique la relation engagée par chacun (enfant - parents - équipe - partenaires) est certainement la démarche princeps pour améliorer, voire « peaufiner » la prise en charge offerte à l'enfant.

On sait de source sûre qu'on n'en finira jamais avec la qualité car elle a un parfum d'incomplétude !

Par conséquent, dans un souci de renouvellement des modes d'intervention et d'ajustement aux besoins des jeunes handicapés et de leur famille, la formation continue est un lieu tiers favorisant une co-

construction permanente.

On peut y réinterpréter les jeux et les enjeux d'une logique de service, parler de nos craintes et de nos peurs, mais aussi de nos satisfactions et de nos séparations, de notre inscription éthique, comme de nos décryptages des situations.

S'engager dans l'analyse d'un temps professionnel vécu, c'est garantir les rendez-vous de tous les autres demains...

## ■ Objectifs

- Revisiter la notion de service dans le champ du médico-social (positionnement par rapport à d'autres dispositifs).
- Ré-analyser les relations entre enfant-famille-professionnels et partenaires aujourd'hui.
- Evaluer les outils opérationnels du service.
- Parler « les langages » de la prise en charge en SESSAD (lire le langage parlé et tu), réaffirmer le métaphorique et le symbolique.

## ■ Contenus

- La notion de service dans le cadre médico-social et la place des SESSAD dans les dispositifs.
- Les aspects théoriques et pratiques de la relation enfant-parents-professionnels et partenaires.
- La place du professionnel dans la prise en charge et la dimension territoriale (gestion des émotions et des inquiétudes, le rôle de tiers, la place de chacun...).
- Les « langages » de la prise en charge, la communication (le signifiant et le signifié).
- Les aspects liés à la fin de prise en charge (attachement et deuil), le passage de relais et le travail en réseau : « une adresse à l'adresse du sujet ».

## ■ Intervenant(s)

Psychologue.  
Directeur S.E.S.S.A.D.  
Formateur I.R.T.S.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Professionnels du médico-social – instituteurs – personnel paramédical.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Martine CHARLIER.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Surveillants de nuits et maîtres et maîtresses de maison

## (En attente d'agrément)

### ■ Problématique

Depuis 2004 (avenants 284 et 285 du 3 juillet 2003 agréés par le ministère en juillet 2004), des textes règlementaires fixent les contours d'une formation pour les métiers de surveillants de nuit et de maîtres et maîtresses de maison.

Les évolutions les plus récentes concernant les modes de prise en charge (loi du 2 janvier 2002) invitent les équipes à assurer une continuité de la prise en charge de qualité dans le respect du droit des usagers et en lien avec le projet d'établissement.

De ce point de vue, les surveillants de nuits et les maîtres et maîtresses de maison s'inscrivent bien dans une continuité à la fois de temps (jour/nuit) mais aussi d'espaces puisque l'un et l'autre interviennent dans la sphère du privé, du domestique, de l'intime, voire du « familial ».

L'enjeu est donc d'inscrire pleinement leur intervention en cohérence et synergie avec les autres équipes de l'établissement ; mais, aussi, qu'ils puissent eux-mêmes repérer l'incidence

de leurs actions parmi un ensemble de prestations ou de relations.

Et si leur intervention peut paraître moins « technique », moins « spécialisée », elle reste de toute façon professionnelle et, à tout le moins, essentielle aussi bien pour la qualité de la prise en charge que pour le respect et l'accompagnement des usagers...

Une intervention professionnelle signifie que la présence auprès des usagers s'appuie sur une connaissance : du public tant du point de vue de ses difficultés que de ses potentialités, du projet de l'établissement, de son propre rôle (inscrit dans une dimension éducative) et responsabilité (sécurité des personnes et des biens), des rôles et missions des autres intervenants.

Une intervention essentielle parce qu'elle s'appuie de toute façon sur une relation humaine, de personne à personne, parfois dans des situations d'urgence ou de tension. Que cette relation s'inscrive dans un contexte professionnel n'empêche pas – l'expérience le

montre – une relation privilégiée.

Cette double composante de l'intervention (nécessitant des connaissances techniques, d'une part, et empiétant nécessairement sur l'espace du privé, de l'intime, d'autre part) constitue un socle commun aux deux métiers (surveillants de nuit et maîtres et maîtresses de maison).

Enfin, le partage et l'échange entre ces deux catégories d'intervenants participent de l'ouverture aux pratiques des autres pour mieux en saisir, à partir de la pratique quotidienne, les similitudes, les différences et, de toute façon, les complémentarités.

A partir de modules identifiés, cette formation (175 heures) propose un socle commun de 12 jours et des enseignements spécifiques de 13 jours.

## ■ Objectifs

- Conformément au cahier des charge de la CPNE.
- Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel.
- Connaître et comprendre les difficultés des personnes prises en charge et de leur famille.
- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Développer les modes de coopération et de participation avec les équipes.
- Structurer son intervention à partir de méthodes.

## ■ Contenus

**Axe 1** : La responsabilité professionnelle.

**Axe 2** : Connaître et comprendre les problématiques des personnes accueillies.

**Axe 3** : Analyse de la pratique et méthodologie professionnelle.

## ■ Intervenant(s)

Equipe pluridisciplinaire.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Personnels en poste (surveillants de nuit, maître et maîtresse de maison) ou visant la qualification.

## ■ Durée

Séquences de deux ou trois jours (organisation pédagogique aménageable pour des cursus inter-établissements).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Martine CHARLIER.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Responsabilité juridique des travailleurs sociaux

---

## ■ Problématique

La question de la responsabilité juridique des travailleurs sociaux est un sujet récurrent qui est à l'origine de la création d'un climat d'insécurité juridique. Ce climat est largement entretenu par la médiatisation de certaines affaires concernant le secteur social et médico-social.

Il semble urgent de comprendre par quel(s) mécanisme(s) le juge passe pour aboutir (ou pas) à la reconnaissance d'une responsabilité juridique. En effet, cela permet de mieux comprendre que la responsabilité est une construction impliquant des fondations solides et surtout pas aléatoires.

Cette formation apporte un ensemble de connaissances théoriques et pratiques indispensables à la compréhension du droit de la responsabilité. Un droit complexe mais passionnant pour qui souhaite s'y arrêter un instant. Les stagiaires sont mis en situation de juger c'est-à-dire de trancher des cas qui leur sont exposés. Il s'agit de mieux se rendre compte que juger implique une extériorité et un sens aigu de la responsabilité. La mise

en situation aide à la prise de conscience et de recul. Ce qui a généralement pour effet de contribuer à l'atténuation du climat d'insécurité juridique car les stagiaires comprennent davantage comment la justice a été rendue.

Du point de vue des pratiques professionnelles, cela contribue à redonner une impulsion aux initiatives qui parfois sont freinées par la peur d'être reconnu responsable d'un accident ou de tout autre événement. Or, le simple fait de se rendre compte qu'à l'impossible nul n'est tenu permet de se positionner plus justement face à certaines situations.

## ■ Objectifs

- Acquérir des bases solides en droit de la responsabilité.
- Accéder au raisonnement juridique.
- Savoir étudier une jurisprudence.
- Savoir utiliser les différents codes et autres moyens de s'informer.

## ■ Contenus

- Droit de la responsabilité civile : délictuelle, quasi délictuelle et contractuelle.
- Élément de droit des assurances.
- Droit de la responsabilité pénale : notions d'infractions, les conditions de la responsabilité.
- Droit de la responsabilité administrative.
- Les grands principes de la procédure civile, pénale et administrative.
- La responsabilité juridique des personnes morales.

## ■ Intervenant(s)

Juriste.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux et médico-sociaux - Chefs de services du secteur social et médico-social.

## ■ Durée

2 jours.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Michel BOUDJEMAI.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau.@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Le secret professionnel des travailleurs sociaux

---

## ■ Problématique

La loi semble quelque peu paradoxale sur la question du secret professionnel. Tirailé entre le devoir de dire pour protéger et le devoir de garder secret la confiance pour ne pas trahir, le professionnel ressent un flou qui peut laisser place à un sentiment de malaise.

Une étude précise de la loi permet de mieux comprendre les articulations entre les différentes obligations relatives au secret professionnel et aux obligations de venir en aide aux populations les plus en difficulté par le biais du signalement.

Faire le point sur la question du secret professionnel implique de s'interroger sur les limites du travail d'équipe. Quid du secret partagé ?

Autant de problématiques complexes qu'il faut prendre le temps d'analyser. Cette analyse permet de questionner la pratique et parfois de procéder aux réajustements nécessaires lorsqu'il y a un écart entre ce qui est et ce qui devrait être.

En permanence, des questions d'éthique

et de déontologie sont sous-tendues. Cette formation laisse une large place à ce type de questionnements. Il s'agit notamment de montrer les tensions qu'il peut y avoir entre les exigences de la loi et celles des professionnels.

Le contexte institutionnel est à prendre largement en considération ; en effet, il est intéressant de savoir comment peut s'articuler le contrat de travail et le secret professionnel.

Il convient d'ajouter que l'utilisateur est le créancier de cette obligation qui pèse sur les professionnels. Aussi, toute réflexion sur le secret professionnel ne peut se faire qu'à partir de l'utilisateur car il en est le principal destinataire.

## ■ Objectifs

- Connaître l'ensemble de la législation relative au secret professionnel.
- Apprendre à articuler les différents textes législatifs.
- Connaître la jurisprudence relative au secret professionnel.
- Faire des liens entre éthique/déontologie/obligations juridiques.

## ■ Contenus

- Le secret professionnel : définition juridique.
- Secret professionnel et vie privée.
- Secret professionnel et droit pénal : l'infraction de violation du secret.
- Les obligations de signalement : signalement administratif et/ou judiciaire.
- Protection de l'enfance ou de personnes particulièrement vulnérables et secret professionnel .
- Les infractions de non dénonciation et de non-assistance à personne en danger.
- Secret professionnel et travail d'équipe : quid du partage ?

## ■ Intervenant(s)

Juriste.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux et médico-sociaux - Chefs de services du secteur social et médico-social.

## ■ Durée

2 jours.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Michel BOUDJEMAI.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

## ■ Problématique

Trente ans après la grande loi du 30 juin 1975 dite « d'orientation en faveur des personnes handicapées », le Parlement a adopté le 11 février 2005 une loi modifiant en profondeur la philosophie des textes qui régissaient jusque là le secteur du handicap. Cette nouvelle loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » réaffirme d'abord que l'inclusion des personnes handicapées dans la société est une priorité nationale qui fait peser sur la collectivité une obligation de solidarité qu'il s'agit de respecter et de mettre en œuvre.

Quatre grands principes gouvernent ce nouveau texte : le libre choix du mode de vie, la compensation personnalisée, la participation à la vie sociale et la simplification des démarches des personnes handicapées.

On peut donc dire que tous les domaines de la vie en société sont concernés. Qu'il s'agisse de l'emploi, de l'éducation, du logement, du transport, de l'accès aux services publics etc. Le principe général solennellement affirmé est que chacun doit pouvoir trouver une place dans la société quelle que soit la situation dans laquelle

la personne se trouve ou encore le handicap dont elle souffre. L'autonomie de la personne se trouve ainsi au centre du dispositif législatif.

Il s'agissait pour cela de prendre acte du fait que les conséquences découlant du handicap ou d'une situation de handicap se traduisent par des charges supplémentaires pesant sur la personne concernée et que cela constitue une rupture d'égalité qu'il convient de compenser de deux manières :

- d'une part, en rendant la société plus accessible (aspect collectif du droit à compensation).
- d'autre part, en accordant une prestation de compensation (aspect individuel du droit à compensation).

Ces deux types de compensation se traduisent concrètement par des nouvelles normes en matière de construction de bâtiments publics (nouveau cahier des charges) mais aussi par l'attribution d'une prestation financière dont le montant varie en fonction des besoins de la personne. Cette prestation étant destinée à lui permettre d'acheter des aides (techniques, humaines ou animalières) sur le marché.

La nouvelle loi se traduit également par des changements institutionnels conséquents. En effet, il y a d'abord la définition du statut définitif de Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) instituée par la loi du 30 juin 2004. La loi du 11 février 2005 a précisé ses ressources, ses missions ainsi sa place dans le paysage institutionnel.

Ensuite, la loi crée des Maisons départementales des personnes handicapées sorte de guichet unique permettant de regrouper en un seul lieu les administrations compétentes dans le champ du handicap afin de mettre un terme « au parcours du combattant » auquel ces personnes se trouvaient confrontées. Au sein de chaque maison départementale siègera la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui remplacera les actuels CDES et COTOREP.

Cette formation a pour but de permettre à l'ensemble des professionnels du secteur de prendre connaissance de la philosophie de ce nouveau texte et des implications qu'il y aura nécessairement dans la pratique.

## ■ Objectifs

- Comprendre l'évolution des politiques publiques en matière de handicap (de 1957 à nos jours).
- Étudier le concept de handicap défini par l'OMS : de la CIH 1 et CIH 2.
- Analyser les apports de la loi du 11 février 2005 et le « tournant philosophique » qu'elle institue (changement de paradigme).
- Acquérir des connaissances pratiques sur le droit à compensation tant du point de vue individuel que collectif (sa traduction sur le terrain) et les acteurs institutionnels (CNSA, Maisons départementales du handicap, CDAPH...).

## ■ Contenus

- **Les politiques publiques en matière de handicap** (jour 1)
  - L'évolution des politiques publiques depuis 1957.
  - Autour du concept de handicap.
- **La loi du 11/02/2005 : philosophie et pratique.** (jours 2 et 3)
  - Origine du droit à compensation
  - La prestation de compensation et les revenus des PH.
  - L'emploi des PH (ESAT...)
  - La scolarisation des PH ;
  - Les dispositions législatives relatives au cadre bâti et au transport ;
  - La nouvelle architecture institutionnelle (CNSA, CDAPH...).

## ■ Intervenant(s)

Juriste.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Ensemble des professionnels du champ social et médico-social intervenant dans le secteur du handicap.

## ■ Durée

3 jours.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Michel BOUDJEMAI.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# La place du signalement dans la prévention des phénomènes de maltraitance chez l'enfant

## ■ Problématique

Notre dispositif de protection de l'enfance est marqué par trois caractéristiques :

- la multiplicité des acteurs ;
- la coordination nécessaire de leurs interventions ;
- des objectifs définis par la loi relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.

Les différents rapports produits ces dernières années mettent en avant cette pluralité des acteurs et la difficulté à organiser la coordination entre eux.

La spécificité du système français de protection de l'enfance réside essentiellement dans la distinction entre protection administrative, avec au centre l'aide sociale à l'enfance, et protection judiciaire, avec au centre le juge des enfants.

Il faut noter que des principes communs traversent les deux types de protection.

Les orientations récentes de la protection de l'enfance engagent les professionnels à

travailler dans une plus étroite collaboration et une plus grande transparence avec les familles.

Ces nouvelles orientations reposent notamment sur la question du signalement et des écrits dans le cadre des procédures d'assistance éducative.

Comme pour la plupart des notions dans le cadre des pratiques sociales, c'est au pluriel qu'il faut parler de maltraitements.

Elles concernent aussi bien les coups et blessures (violences qui se voient, se soignent médicalement) que les blessures invisibles qui ne laissent pas de traces apparentes.

Ces violences relèvent de comportements inadéquats ou défaillants.

Il peut s'agir de paroles qui blessent voire qui mutilent ou d'un défaut de parole.

Ces négligences de tous ordres conduisent à penser que l'enfant est en danger.

La notion de maltraitance recouvre à la fois les registres du physique et du psychique, comme la notion de handicap.

Par delà les symptômes, la dynamique

familiale est à prendre en compte pour comprendre ce qui se joue entre enfants et parents dans la relation pour que surgissent passages à l'acte, corps à corps hors-la-loi violent ou séducteur.

Du signalement dans le cadre de la protection de l'enfance à l'accompagnement d'un mineur victime ou auteur dans le cadre d'une affaire pénale, chacune de ces interventions nécessite une connaissance des droits et des obligations de chacun (parents, professionnels, mineur)

Les professionnels doivent savoir se positionner de manière à accompagner au mieux les enfants et leur famille dans le contexte particulier du système de protection de l'enfance.

## ■ Objectifs

- Se repérer dans les différentes phases d'intervention en protection de l'enfance dans ses deux versants administratif et judiciaire.
- Se familiariser avec le vocabulaire spécifique du champ judiciaire.
- Comprendre les circuits de signalement.
- Savoir évaluer une situation de danger et faire des propositions de travail adaptées à cette situation.
- Se repérer dans les différentes phases de ces situations spécifiques.
- Se familiariser avec les nouvelles formes de prise en charge en matière de protection de l'enfance.

## ■ Contenus

- Cadre général de la protection de l'enfance : repères historiques et évolution de la notion de protection de l'enfance.
- Repères sur : l'autorité parentale, droit et devoirs des parents en relation avec les institutions de protection de l'enfance.
- Définition de la responsabilité juridique : analyse des notions de responsabilité civile, pénale et administrative.
- Etude des grands principes de la procédure en matière pénale et civile.
- Le droit des victimes, en particulier des mineurs victimes d'abus sexuels.
- Rappel sur les signes cliniques de la maltraitance ; les différents types de maltraitements : les jalons d'évaluation de l'hôpital Bellevue.
- L'entretien avec l'enfant.
- La résilience.

## ■ Intervenant(s)

- Marguerite PHILIPPE, Formatrice IRTS Champagne-Ardenne
- Michel BOUDJEMAI, Juriste, Formateur, Consultant en Droit.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Les professionnels du champ social et médico-social dans le champ de la protection de l'enfance.

## ■ Durée

8 journées.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Marguerite PHILIPPE.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# La compétence : une dimension stratégique pour les organisations du secteur social et médico-social

## ■ Problématique

La notion de compétence tend à se substituer à celle de qualification. Ce glissement sémantique a ses fondements. On peut en trouver les prémices dans l'exigence accrue de professionnalisation des acteurs de l'intervention sociale traduite dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Mais cette exigence ne saurait se limiter au seul indicateur des titres ou diplômes des salariés d'un établissement. La complexification des situations de travail rend le lien formation-emploi de plus en plus problématique, a fortiori dans une société en pleine évolution.

D'un côté, de nouveaux métiers apparaissent qui attestent la nécessité de réponses inédites face à des situations, des problèmes ou des fonctionnements organisationnels nouveaux. De l'autre, les cursus de formation sont revisités qui, loin de renier le principe de l'alternance, en affirment au contraire les vertus : la formation pratique est renforcée dans son volume ou sa reconnaissance.

Dans ce même registre, la validation des

acquis de l'expérience reconnaît cette expérience comme un terrain d'acquisition de compétences : ce qui ne veut pas dire que la « formation théorique » soit absente, mais elle y perd son hégémonie. Ou plutôt, l'opérateur de formation n'est plus unique et concentré sur un espace identifié : la formation peut être « à distance » et les technologies de l'information et de la communication multiplient les modes d'accès au savoir et à la connaissance.

Mais aussi, le développement des compétences n'est plus l'unique affaire des individus : on parle de compétences collectives : l'organisation peut être « apprenante » et les sites deviennent « qualifiants ». Du coup, cette dimension collective doit être prise en compte avec minutie : l'organisation doit s'adapter aux évolutions de la commande sociale, aux besoins des usagers. Les managers doivent inscrire dans leur stratégie de développement celui de la compétence des équipes avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

On voit donc de nombreuses transformations qui se mettent en place successivement sans que, pour autant, leur rationalité et finalité soit explicites.

Au total, dans le secteur social et médico-social, le lien formation pratique/formation théorique est remis en cause autour d'un nouveau mode d'entrée : la compétence individuelle ou collective.

Mais qu'est-ce qu'une compétence ? Comment la mesurer ? Comment la développer ? Avec quels leviers ? Il est nécessaire, pour éclaircir ces enjeux et mieux se positionner (V.A.E., sites qualifiants, G.P.E.C.) de revenir sur ce passage de la qualification à la compétence.

## ■ Objectifs

- Comprendre les évolutions autour des dispositifs de formation et de qualification.
- Savoir utiliser les outils au cœur de la stratégie des établissements : la formation, la mobilité professionnelle, le recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

## ■ Contenus

- Apports théoriques sur les notions clés du management par compétence.
- Appui sur les expériences ou situations amenées par les stagiaires.

*Cette formation est proposée par l'I.R.T.S. avec le concours du laboratoire Analyse et Evaluation des Professionnalisations (A.E.P. - EA 3313 Directrice : Danielle Potocki Malicet) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.*

*Intervenants : formateurs I.R.T.S. Champagne-Ardenne, directeurs, consultants, enseignants chercheurs de l'université de Reims.*

## ■ Intervenant(s)

Sociologue.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Personnel d'encadrement ou toute personne intéressée par les enjeux autour de la qualification, de la formation, du recrutement.

## ■ Durée

5 jours consécutifs.

## ■ Coût

740,00 €. Minimum 12 personnes.

## ■ Responsable de formation

Didier LAHAYE.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Méthodologie de l'apprentissage

---

## ■ Problématique

Le métier de moniteur d'atelier recouvre trois domaines de compétences :

- la gestion et l'encadrement de la production,
- l'apprentissage et la formation professionnelle,
- l'accompagnement social et éducatif.

Dans le cadre des activités de production, les moniteurs d'atelier sont amenés à aménager, de manière ergonomique, des plans et des postes de travail, à transmettre des savoirs et des savoir-faire techniques, à dispenser une éducation aux gestes techniques, à expliquer des procédures de fabrication ou encore à faire respecter des règles d'hygiène et de sécurité. Ces actions engagent un ensemble de connaissances et la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée à la nature du handicap ou au type d'inadaptation sociale du public pris en charge. En effet, l'expérience

professionnelle ne peut, à elle seule, répondre, à l'exigence de professionnalité attendue de la part des moniteurs d'atelier. C'est pourquoi, cette action de formation vise à leur apporter les compétences requises à l'exercice - plein et entier - de leurs fonctions éducatives et pédagogiques.

## ■ Objectifs

Ce module a pour objectif de faire acquérir aux moniteurs d'atelier la méthodologie d'une séquence d'apprentissage. Il s'agit donc de concevoir, formaliser et réaliser - en situation - c'est-à-dire sur le lieu d'exercice professionnel - une séquence d'apprentissage adaptée aux difficultés et aux besoins du public pris en charge dans l'atelier.

## ■ Contenus

- Approche ergonomique d'un poste de travail.
- Les principales lois de l'apprentissage.
- Les caractéristiques d'une séquence d'apprentissage et les différents types de séquence.
- Le canevas méthodologique d'une séquence d'apprentissage :
  - la composition du groupe et le choix d'une séquence,
  - la décomposition de la séquence en objectifs opératoires techniques,
  - la création de supports pédagogiques,
  - le déroulement de la séquence : le scénario et la méthode interrogative,
  - l'évaluation collective et individuelle de la séquence.

## ■ Intervenant(s)

Formateur IRTS.  
Educateur Technique Spécialisé.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Toute personne exerçant les fonctions de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

## ■ Durée

33 heures.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Thierry BRAGANTI.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# La médiation sociale : ses fonctions et ses pratiques

## ■ Problématique

Depuis les années 1980, la médiation a émergé dans la société française sur fond de conflits, de ruptures de liens sociaux et d'insécurité, notamment dans les quartiers en difficulté. Selon Bonafé-Schmitt, la médiation serait une nouvelle forme de régulation sociale dans un système social où les lieux de régulations traditionnels à travers les institutions sont « en crise ». « Entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes, des parties », la médiation se veut une forme de recours à un tiers neutre pour régler des conflits avec la libre adhésion des deux parties en présence. Ce qui est recherché, c'est une solution au conflit accessible et accepté par les deux parties. Le médiateur est donc un intermédiaire, un facilitateur. La médiation peut être considérée comme un espace intermédiaire de co-construction d'une solution, se dégageant ainsi de la logique binaire du gagnant-perdant.

La médiation s'est glissée progressivement dans tous les domaines de la vie sociale. Elle est familiale, judiciaire, pénale, sociale,

scolaire, éducative, culturelle, sportive, interculturelle, ... La médiation devient progressivement un mode d'intervention sociale dans l'objectif de recréer du lien social dans les quartiers sensibles mais aussi comme un moyen de prévention des conflits et de sécurisation dans les transports, les logements collectifs, l'espace public, ...

Ces nouveaux métiers axés sur la compétence, situés dans les interstices du système social, se sont installés entre les institutions et les habitants-usagers dans la lutte contre l'exclusion. Nous nous posons la question de la nécessaire coopération du travail social et des autres intervenants sociaux et éducatifs avec ces nouveaux intermédiaires sociaux.

L'I.R.T.S. est responsable de l'Unité d'Enseignement « Médiation sociale » de la licence professionnelle « Médiation par le sport », dans le cadre d'un partenariat entre l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne et l'U.F.R. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Reims Champagne-Ardenne depuis 2001.

Ce partenariat a abouti à une co-habilitation pour 2004-2007.

Des transversalités avec les étudiants de l'Institut Régional du Travail Social sont recherchées, notamment dans le cadre de journées d'étude.

## ■ Objectifs

- Comprendre l'émergence de la médiation comme nouvelle régulation sociale, ses fonctions et ses pratiques plurielles ainsi que la dynamique socio-culturelle qu'elle peut apporter.
- S'appropriier les moyens à mettre en œuvre (projets, réseaux de sociabilités, pratiques sociales, culturelles, de formation...) pour éviter les ruptures sociales et les incompréhensions culturelles, prévenir les conflits, lutter contre la désaffiliation, le repli sur soi et l'isolement de personnes en difficulté.
- Repérer les dispositifs et réseaux en place et les moyens d'accès aux droits.
- Mutualiser les expériences et les pratiques des participants dans une démarche réflexive. Comment travailler ensemble : travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, culturels appartenant à des systèmes d'action différents ?

## ■ Contenus

- Contextualisation: approche socio-historique de la médiation.
- La fonction de médiation et ses déclinaisons : rôle, place et enjeux.
- Les pratiques de médiation : sociale, culturelle, sportive, scolaire...
- La médiation interculturelle.
- Relations de ces nouvelles médiations avec le travail social.

## ■ Intervenant(s)

- Sociologue, formateur I.R.T.S.
- Médiateur.
- Professionnel.
- Psychologue.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, sportifs, médiateurs sociaux et interculturels.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine TOURRILHES.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

## ■ Problématique

Qui dit interculturel dit rencontre de cultures différentes dans ce qu'on peut appeler un espace transitoire dynamique ou espace intermédiaire qui se remplit de relations et d'échanges réciproques. On est dans l'inter, dans l'entre deux et non pas dans l'entre-soi, dans un espace où il y a interaction qui est pour Simmel une inter-relation dynamique entre polarités opposées, source de tension mais créatrice de vie, de socialisation et de culture. Dans l'interculturel, il faut décidément accepter de ne plus être dans une logique binaire identique/différent mais dans une troisième voie qui est la construction dynamique d'un monde unifié dans la diversité. La prise en compte de la relation interculturelle et de ses situations a conduit à une définition dynamique de la culture qui est un processus permanent de construction, déconstruction et reconstruction. Cela ne se

pas sans confrontation (structurante), incertitude et risque dans la relation.

Méthodologiquement, l'apprentissage interculturel demande des mises en situation, des expériences, parfois des chocs culturels qui amènent à une attitude interrogative où nos représentations, nos façons d'agir, de penser, de percevoir, de sentir, de juger ne vont plus de soi et où l'on s'aperçoit qu'il y a d'autres manières de percevoir la réalité ce qui nous amène à ré-interroger notre propre socialisation et notre propre culture et à s'enrichir au contact d'autres cultures.

Ce qui va nous intéresser ici c'est de mettre en débat nos différents points de vue pour construire ensemble, à partir de nos propres expériences et représentations, une réflexion sur ce qu'on appelle l'approche interculturelle.

## ■ Objectifs

- Situer les problématiques interculturelles, interpréter les communications interculturelles et intervenir dans le cadre des dispositifs existants en relation avec les médiateurs interculturels.
- Travail sur les représentations et l'expérience des participants, les processus de stigmatisation et de discrimination.
- Eclairage théorique en binôme interculturel.
- Déplacement et mise en situation interculturelle.
- Construction d'une grille d'analyse commune.
- Comment travailler ensemble : travailleurs sociaux et médiateurs interculturels ?

## ■ Contenus

- Histoire des migrations et approche des cultures.
- Stéréotypes et discrimination.
- Les politiques de l'immigration et de l'intégration .
- L'approche interculturelle dans la relation d'aide.
- La médiation interculturelle.

## ■ Intervenant(s)

- Sociologue, formateur I.R.T.S.
- Médiateur interculturel.
- Psychologue.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, sportifs, médiateurs sociaux et interculturels.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine TOURRILHES.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Jeunesse en difficulté : pratiques et expériences socio-éducatives

## ■ Problématique

Est-il plus difficile aujourd'hui d'être jeune ? Si la jeunesse est un nouvel âge de la vie qui est porteur de toutes les vertus symboliques, sa socialisation semble par ailleurs poser problème dans une société française qui s'est fragmentée et désinstitutionnalisée. Il s'agit de comprendre le processus de construction sociale d'une jeunesse en difficulté qui habite les quartiers sensibles, en étudiant l'évolution des politiques publiques la concernant, en observant ses relations avec les institutions de travail social et en analysant des expériences réalisées par d'autres intervenants sociaux, éducatifs, culturels, sportifs. La question se pose, en particulier, pour les jeunes qui sont considérés comme déviants car en difficulté d'intégration, aux prises avec l'incertitude dans des trajectoires chaotiques, confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle qui les amènent à se sentir exclus de la société, étrangers dans un environnement social qui leur semble éloigné de leurs idées ou de leurs idéaux, rendant visibles les déficits des institutions de socialisation.

Ces jeunes en état de fragilité ou de précarité connaissent un processus qui est susceptible de les exclure de la vie collective, professionnelle et relationnelle et de les marginaliser. C'est le cumul des handicaps sociaux (échec scolaire, familles désunies, absence de qualification, chômage, problèmes de santé, de logement,...) qui peut amener à une rupture avec les institutions, à la galère ou à des carrières déviantes.

Or il y a aujourd'hui précarisation dans l'emploi, affaiblissements des solidarités dans la famille ce qui entraîne des processus de désaffiliation. Dans ces situations, l'exclusion se manifeste par des attitudes et des comportements d'évitement, de méfiance, de rejet ou de haine qui entraînent une rupture du lien symbolique et une rupture de sens.

La problématique se situe autour :

- des ruptures ou de la distance de certains jeunes avec les institutions sociales et éducatives,
- des pratiques d'accompagnement social

de ces jeunes en difficulté et des conditions leur permettant d'accéder à une insertion sociale et professionnelle,

- des situations et projets qui leur permettent de s'identifier et de refaire sens, favorisant ainsi une représentation positive d'eux-mêmes et la valorisation de leurs capacités d'initiative et de leurs compétences.

## ■ Objectifs

- Prise de distance avec sa pratique professionnelle : acquérir une meilleure connaissance des jeunes et de leur environnement, de leurs difficultés et de leurs ressources.
- Travailler sur les représentations de leur situation et les processus de stigmatisation.
- Aborder le travail d'écoute et de relation dans l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés ainsi que la prise en compte de leur entourage.
- S'appropriier les moyens à mettre en œuvre pour éviter les ruptures sociales et les incompréhensions culturelles, lutter contre le repli sur soi et les phénomènes d'exclusion.
- Repérer les dispositifs et réseaux en place et les moyens d'accès aux droits.
- Mutualiser les expériences et les pratiques des participants dans une démarche réflexive. Comment travailler ensemble : travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs appartenant à des systèmes d'action différents ?

## ■ Contenus

- Socialisation des jeunes dans les quartiers en difficulté.
- Leurs relations avec les institutions.
- Carrières de jeunes en situations précaires.
- Les jeunes issus de l'immigration.
- Prévention, insertion, médiations socio-éducatives.
- Accompagnement de jeunes dans des espaces intermédiaires.
- Nouvelles sociabilités.

## ■ Intervenant(s)

- Sociologue, formateur I.R.T.S.
- Juriste.
- Psychologue.
- Professionnel.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, sportifs, médiateurs sociaux et interculturels.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine TOURRILHES.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

## ■ Problématique

Des populations en état de fragilité ou de précarité connaissent un processus qui est susceptible de les exclure de la vie collective, professionnelle et relationnelle et de les marginaliser. C'est le cumul des handicaps sociaux (échec scolaire, familles désunies, absence de qualification, chômage, problèmes de santé, de logement,...) qui peut amener à la rupture de tous les liens sociaux et à l'isolement. Ce qui entretient les liens entre les hommes, ce sont les échanges que ce soit dans le travail, dans la famille ou à l'occasion de relations plus larges.

Or il y a aujourd'hui précarisation dans l'emploi, affaiblissements des solidarités dans la famille ce qui entraîne ce que Castel appelle des processus de désaffiliation. Le chômage remet en question le statut de l'individu dans la société mais aussi dans la famille et entraîne un affaiblissement, voire une rupture des liens conjugaux, familiaux et amicaux. Dans ces situations, l'exclusion se manifeste par des attitudes et des comportements d'évitement, de méfiance, de rejet ou de haine qui

entraînent une rupture du lien symbolique et une rupture de sens.

La problématique se situe autour :

- des ruptures de l'individu avec ses différents types d'appartenances et de son incapacité totale ou partielle à exercer ses droits et à exister dans un système d'échange (salarial, social, communicationnel)
- des pratiques d'accompagnement social de ces personnes en difficulté et des conditions leur permettant d'accéder et d'exercer leurs droits
- des situations et projets qui leur permettent de s'identifier et de refaire sens, favorisant ainsi la construction ou la re-constitution d'identités sociales abîmées et la valorisation de leurs capacités d'initiative et de leurs compétences.

## ■ Objectifs

- A partir de l'expérience des stagiaires, prendre de la distance pour comprendre les phénomènes de précarisation et d'exclusion et les épreuves que traversent les individus fragilisés par le cumul d'expériences sociales négatives.
- Travailler sur les représentations de leur situation et les processus de stigmatisation.
- Aborder le travail d'écoute et de relation dans l'accompagnement de ces personnes les plus fragilisées ainsi que la prise en compte de leur entourage.
- S'appropriier les moyens à mettre en œuvre pour éviter ou atténuer la désaffiliation, le repli sur soi et l'isolement.
- Repérer les dispositifs et réseaux en place et les moyens d'accès aux droits.
- Mutualiser les expériences et les pratiques des participants dans une démarche réflexive.

## ■ Contenus

- Analyse de l'évolution du contexte social, économique, culturel des personnes les plus en difficulté, devenues souvent inemployables.
- Compréhension, à travers des trajectoires biographiques, des processus d'exclusion, de désaffiliation et de pauvreté qui engendrent des problèmes identitaires.
- Prise en compte des dispositifs existant en matière de logement, de santé, d'insertion sociale et professionnelle, d'alphabétisation,...
- Valorisation des pratiques sociales existantes et des réseaux constitués soit, professionnels ou de sociabilité, afin de pouvoir construire une approche plurielle pouvant éclairer la pratique des participants.

## ■ Intervenant(s)

- Sociologue, formateur I.R.T.S.
- Juriste.
- Psychologue.
- Professionnel.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, sportifs, médiateurs sociaux et interculturels.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine TOURRILHES.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Violences et incivilités chez les jeunes : pratiques de médiation

## ■ Problématique

La violence et les incivilités font l'objet, depuis plus d'une décennie, d'une sur-médiatisation sur fond de sentiment d'insécurité et de manifestations urbaines de jeunes de banlieues, qui font le lit des experts et des marchands de sécurité, et qui ont plus favorisé des pratiques de médiation pour sécuriser les espaces publics et rassurer dans l'urgence, que des projets de prévention et d'éducation de ces jeunes déviants considérés plus comme un risque ou un problème, alors qu'ils ont des difficultés de socialisation, d'insertion et d'intégration. Il y a tendance à une judiciarisation des désordres juvéniles et à une forte pénalisation des petits faits.

La violence de cette jeunesse rend visible non seulement les inégalités sociales d'une société démocratique mais surtout un vide social dans les banlieues, un abandon des adultes et un évitement de la relation. Elle signe ainsi la rupture définitive avec les modes de socialisation classiques et montre de manière explosive l'éclatement du social et les ruptures

de l'individu. Pour reprendre le point de vue de H. Becker sur la déviance, ces jeunes qui semblent étranges aux habitants des quartiers en difficulté et aujourd'hui aux travailleurs sociaux, considèrent le monde social qui les environne comme étranger à leur monde, n'y ayant ni place, ni reconnaissance et subissant les normes d'une classe dominante.

Dans les quartiers sensibles, à côté des pratiques de prévention et d'insertion, la médiation devient progressivement un mode de régulation sociale et d'intervention, comme moyen de prévention des conflits et de sécurisation dans les transports, les logements collectifs, l'école, l'espace public, de ré-assurance dans une société qui a peur et où les jeunes en situation précaire sont devenus un risque mais aussi une ressource, développant des compétences individuelles et collectives, servant souvent d'intermédiaires dans les régulations sociales avec d'autres jeunes.

## ■ Objectifs

- Approches sociologique et juridique de la violence et des incivilités.
- Représentation de la violence et sentiment d'insécurité.
- Connaissance des jeunes et de leur environnement, de leurs difficultés et de leurs ressources.
- Connaissance des dispositifs existant et des différentes interventions en direction des jeunes.
- Mutualiser les expériences et les pratiques des participants dans une démarche réflexive.
- Améliorer ses relations avec le public : gestion des conflits et du stress.
- Pratiques de médiation culturelle, sportive,...

## ■ Contenus

- Violence, déviance et incivilités : approche socio-historique et juridique.
- Evolution dans la socialisation des jeunes habitant les quartiers sensibles.
- Intervenir en situation de conflit et d'agressivité.
- Réponses en terme de prévention, d'éducation et de médiation.
- Coopération des intervenants éducatifs, sociaux, culturels, sportifs,...

## ■ Intervenant(s)

- Sociologue, formateur I.R.T.S.
- Psychologue.
- Juriste.
- Médiateur.
- Professionnel.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs sociaux, intervenants sociaux, éducatifs, sportifs, médiateurs sociaux et interculturels.

## ■ Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine TOURRILHES.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Co-formation par le croisement des savoirs et des pratiques

## ■ Problématique

Un certain nombre de malentendus et d'incompréhensions réciproques rendent difficiles les relations entre les populations en grandes difficultés sociales, économiques, culturelles et les institutions et professionnels chargés de leur venir en aide ou de répondre à leurs demandes. Ces difficultés ont notamment pour conséquences d'enfermer davantage les personnes dans un sentiment d'exclusion et de les priver parfois d'aides auxquelles elles ont droit ou de la qualité des services auxquels elles peuvent prétendre pour elles et leurs enfants.

Ceci est vrai pour la santé publique comme pour les autres droits fondamentaux.

Les populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ne sont bien souvent pas sollicitées pour contribuer à la connaissance qui induit les réponses et mesures prises pour elles par les institutions et professionnels. Ainsi, la recherche et l'action se privent d'une connaissance vécue de l'intérieur.

La démarche de croisement des savoirs

(scientifiques, de l'action, de la vie) et des pratiques repose sur un a priori à la fois éthique et épistémologique : toute personne, même la plus démunie, détient potentiellement les moyens de comprendre et d'interpréter sa propre situation et possède une pensée propre.

Il s'agit en fait d'une fécondation réciproque, chacun des partenaires de l'échange apporte à l'autre les éléments d'une production et d'une transformation de son propre savoir. Il ne s'agit pas de plaider pour un savoir unique et uniforme, sorte de synthèse des différents types de savoirs. Chacun existe comme acteur et auteur à part entière de sa propre pensée et de son action, comme détenteur d'un savoir reconnu par les autres acteurs.

C'est une démarche de co-formation réciproque où chacun est co-chercheur, co-acteur et co-formateur.

## Références bibliographiques :

- *Le croisement des pratiques. Quand le Quart-Monde et les professionnels se forment ensemble*, 2002, Editions Quart-Monde
- *Le croisement des savoirs. Quand le Quart-Monde et l'Université pensent ensemble*, 1999, Editions de l'Atelier et Quart-Monde

## ■ Objectifs

- Expérimenter les conditions d'un croisement des savoirs et des pratiques entre des intervenants sociaux dans le champ de la santé et du travail social et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Travailler sur les représentations et les expériences de chacun.
- Acquérir des outils méthodologiques pour identifier les tensions et dégager des pistes de changement.
- Apprendre à identifier les savoirs, les compétences réciproques et à les mettre en dialogue.

## ■ Contenus

- Expression et confrontation des représentations réciproques sur la pauvreté et l'action sociale.
- Écriture personnelle d'un récit de pratique.
- Analyse croisée des récits pour comprendre les logiques en présence, la nature des relations, les prises de risque.
- Identifier les conditions pour élaborer un projet ensemble.

## ■ Intervenant(s)

- Educatrice spécialisée.
- Psychologue.
- Volontaire permanent ATD Quart Monde.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Travailleurs médico-sociaux et assistants sociaux scolaires (15 participants) ; personnes ayant vécu la pauvreté et l'exclusion sociale participants à l'Université Populaire d'ATD Quart Monde.

## ■ Durée

4 jours : 5 février 2007, 19 et 20 février 2007, 12 mars 2007.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine Tourrilhes (IRTS Champagne-Ardenne), Claude Ferrand (ATD Quart-Monde), Isabelle Bouyer (UDAF), Carine Léon.

## ■ Contact(s)

**Inscription** : veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

**Contenu de la formation** : catherine.tourrilhes@irts-ca.fr

# Développer l'imaginaire et la créativité par le conte - conter aux moins de 6 ans

---

## ■ Problématique

Les contes, berceuses, comptines, jeux de doigts font partie du patrimoine culturelle depuis des siècles. Chez tous les peuples, les mères, grands mères ont toujours raconté, bercé, joué avec les rythmes, les sons, les mots, la voix, transmises oralement de génération en génération, elles parlent d'amour, de joies, de peines, des peurs et des craintes que les mères ressentent lorsqu'elles mettent au monde un enfant, quand celui-ci grandit, quand la séparation approche, elles apportent réconfort, calme, affection et sérénité à l'enfant, à la mère, au père.

Le répertoire des histoires, chansons, jeux de nourrices pour tous petits... Est riche et varié. Pour le professionnel de la petite enfance, il est au cœur de son action éducative et demande une appropriation mais aussi une adaptation aux situations rencontrées. C'est une médiation qui s'appuie sur des structures et des rythmes simples, un vocabulaire répétitif. Le travail de construction, d'adaptation, de transformation de ce répertoire à l'âge des enfants, aux compétences des professionnels,

aux contextes d'intervention appellent des capacités techniques, nécessitent la connaissance d'un répertoire mais aussi de la confiance en soi, de l'écoute, repose sur de la créativité et de l'imaginaire. Plus le professionnel sera à l'aise dans l'utilisation de ce répertoire, plus il saura transmettre plaisir aux enfants et à leurs parents et impulser de nouvelles rencontres et relations.

Les médiations par l'oralité sont également fécondes lorsque les relations entre parents et enfants sont difficiles. Elles aident à modifier les représentations des uns et des autres, permettent de vivre des expériences où le sensible, l'émotion sont mis en avant. Elles donnent, à d'autres gestes, d'autres regards, d'autres mots, la possibilité d'exister et sont un moyen privilégié de développement tant pour les individus eux-même (les enfants comme les adultes) que pour les liens qui lient un enfant à ses père et mère.

## ■ Objectifs

- Découvrir les techniques du conteur.
- Découvrir les différents genres de l'oralité.
- Découvrir l'intérêt et l'importance du conte dans la structuration de la personnalité de l'enfant, dans la relations à ses parents et aux autres.
- Entrer avec les enfants dans le monde de l'imaginaire, les aider à développer leur créativité.
- Engager une relation avec l'enfant, ses parents par l'intermédiaire du livre, des histoires racontées.
- Choisir un conte en fonction de l'âge et des centres d'intérêts de l'enfant
- Raconter des histoires avec ou sans support et comprendre les spécificités des histoires en fonctions des âges.
- Créer et mettre en scène des contes, comptines, berceuses, jeux de mains, chansons à gestes en faisant participer les enfants.
- Apprendre l'écoute de soi et des autres, découvrir ses potentialités.

## ■ Contenus

- Travail sur la structure des contes et la symbolique. Création d'images par les mots.
- Travail de la respiration, prise de conscience de ses possibilités vocales et gestuelles. Travail de l'articulation, de l'intonation. Travail du regard et de la présence.
- Acquisition d'un répertoire adaptées aux enfants de moins de 6 ans.
- Prise en compte des dimensions éducatives et socialisantes de l'oralité, du conte, des berceuses, des comptines, jeux de doigts.....
- Apports théoriques, réflexions, échanges sur les liens parents enfants.
- Apprentissage de l'écoute de soi et des autres, découverte de ses potentialités dans ce domaine.
- Découverte de la littérature jeunesse, du répertoire d'oralité.
- Construction de séquences pour tous petits.

## ■ Intervenant(s)

Catherine Fourdrignier, formatrice à l'IRTS Champagne Ardenne et conteuse.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Professionnels du social, de l'éducatif, du thérapeutique et du culturel ayant une expérience du conte ou non. Professionnels intervenant auprès des enfants de moins de 6 ans, auprès des familles, dans les lieux d'accueil petite enfance,....

## ■ Durée

5 jours en deux temps pour laisser aux stagiaires la possibilités d'expérimenter avec un public. Une soirée spectacle - conte est proposée.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine Fourdrignier.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Le conte : une médiation au service de la relation

---

## ■ Problématique

La médiation par le conte et plus largement l'oralité sont des leviers de développement tant individuels que collectifs. Par sa visée socialisante, le conte qui s'appuie sur la structure du récit, contribue à la construction du sujet parlant.

L'oralité est un instrument d'éveil à la culture et peut permettre d'intégrer valeurs, normes, de trouver une place dans la société, de se sentir appartenir à la communauté des hommes. L'oralité et plus particulièrement le conte peut également être un outil au service de l'expression orale, de la construction langagière, de la relation à soi et aux autres. Il initie à la vie dans les limites de notre structure et invite à chercher une vérité de nous même et à la vivre.

Pour l'intervenant social, le conte peut être une médiation riche en expériences partagées. Si les relations de proximité sont de plus en plus difficiles de par les problématiques lourdes rencontrées, ces situations demandent des compétences professionnelles qu'il faut

savoir faire évoluer. Elles demandent surtout une confiance et une connaissance de soi, une prise en compte plus globale de la personne, un changement de regard pour considérer les populations rencontrant des difficultés comme un potentiel de créativité et non comme un problème social. Or, la stigmatisation des populations, les notions de rentabilité et d'efficacité, l'individualisation des interventions voire la psychologisation à outrance nous en éloignent plus souvent.

Les médiations culturelles, éducatives, artistiques favorisent le pas de côté et permettent cette prise en compte plus globale de la personne et du groupe. Elles ont un rôle de fédérateur, de lien, d'adhésion et offrent aux populations des espaces de rencontre, un temps symbolique où elles peuvent essayer d'autres relations, un lieu où les pulsions, les interdits peuvent enfin se confronter, se mettre en parole, s'exprimer.

## ■ Objectifs

- Découvrir les techniques du conteur :  
Apprendre à maîtriser sa respiration, prendre conscience de ses possibilités vocales et gestuelles, créer du rythme dans le récit, travailler l'articulation, l'intonation, porter le regard, travailler la présence, faire émerger la structure des contes et légendes en créant des images, en intégrant des dialogues, en donnant à voir les personnages, en éveillant les différents sens chez les auditeurs...
- Acquérir des connaissances sur l'origine des contes, ses fonctions dans la société, la place de l'imaginaire dans le développement de l'individu.
- Découvrir les dimensions symboliques des contes et plus particulièrement les contes de fées.
- Acquérir un répertoire de contes, légendes, histoires adapté aux différents publics et faire.
- Apprendre l'écoute de soi et des autres, découvrir ses potentialités.

## ■ Contenus

- A partir des contes, légendes, berceuses, comptines choisis, travail sur les différentes techniques du conteur (jeu de rôle, improvisation, relaxation, jeux de communication, exercices vocaux, exercices de langage, exercices corporels, mise en situation,...).
- Construction de savoirs sur la structuration des contes, leurs origines, leurs fonctions dans la société, les différents types de contes, la place des contes dans la littérature jeunesse, les éditeurs et collections spécialisés, la place de l'imaginaire dans le développement de la personne, leur dimension symbolique.
- Élaboration d'une réflexion sur le conte comme outil de médiation, les liens entre pratiques culturelles et développement de territoire, le culturel et le social : quelles relations ?
- Travail sur la mise en place d'un atelier conte avec les publics.

## ■ Intervenant(s)

Catherine Fourdrignier, formatrice à l'IRTS Champagne Ardenne et conteuse.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Professionnels du social, de l'éducatif, du thérapeutique et du culturel ayant ou non une expérience du conte ou souhaitant mettre en place un atelier conte sur son lieu d'intervention.

## ■ Durée

5 jours en deux temps pour laisser aux stagiaires la possibilité d'expérimenter avec un public. Une soirée spectacle - conte est proposée.

## ■ Coût

Selon projet.

## ■ Responsable de formation

Catherine Fourdrignier.

## ■ Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47